



Bourse de création sonore La Plume de Paon

Appel à projets

À l'occasion de la 11^{ème} édition de son Festival du livre audio et du podcast, La Plume de Paon lance, avec le soutien de la Région Grand Est, la DRAC Grand Est et de la Ville de Strasbourg, sa 1^{ère} bourse de création sonore. Cette aide vise à soutenir l'émergence de nouveaux talents dans le paysage francophone de la création audio. Attribuée à deux lauréats francophones (un auteur résidant en France, l'autre non-résident), elle est destinée à permettre aux bénéficiaires de se libérer de certaines contraintes matérielles pour développer leur projet d'écriture, et à les accompagner dans la réalisation d'une création sonore littéraire inédite.

Dotation

Chacun des lauréats se verra attribuer :

- une allocation de 2500€ sous forme de droits d'auteurs en 2 temps : 80% à l'annonce de la décision d'octroi, 20% après réalisation de la création sonore littéraire ;
- la prise en charge d'une semaine d'enregistrement dans un studio strasbourgeois, d'une valeur de 4000€ ;
- une participation à la prise en charge des frais de voyage et de séjour pour l'enregistrement réalisé à Strasbourg, à raison de 800€ pour un lauréat résidant en Europe et 1400€ pour un lauréat résidant hors Europe.

Les œuvres bénéficiant du soutien de la bourse seront valorisées lors d'événements professionnels et publics organisés par la Plume de Paon et la Ville de Strasbourg, avec une visibilité sur les sites et réseaux de leurs partenaires.

La bourse est cumulable avec tout autre soutien professionnel existant.

Éligibilité

Ce dispositif s'adresse aux auteurs ayant déjà un titre publié à compte d'éditeur ou à des créateurs ayant déjà produit et diffusé au moins une œuvre sonore.

Sont éligibles des projets francophones, inédits, exclusivement à teneur littéraire, de fiction (poésie, théâtre, nouvelle, conte, roman) ou non fiction (essai...), à l'exclusion d'ouvrages techniques, scolaires et universitaires, de bien-être, les actes de colloque, les livres anniversaires et commémoratifs.

Ne sont éligibles ni les podcasts ni les œuvres achevées ou en cours de finalisation.

Critères d'attribution

Seront pris en compte la qualité et la singularité du projet de création, son exigence littéraire, la qualité de la mise en voix.

Jury

Le jury sera composé de personnalités qualifiées issues du monde du livre audio et de représentants des partenaires de la bourse.

Valorisation

Promotion sur les sites de La Plume de Paon et de ses partenaires ;
Présentation lors du Festival du livre audio et du podcast et dans la programmation de Strasbourg, capitale mondiale du livre UNESCO 2024.

Modalités

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Parcours biographique (500 à 800 signes) et bibliographique de l'auteur ; en cas de candidature collective, présentation similaire de chaque contributeur, avec désignation explicite du porteur principal du projet, seul interlocuteur de La Plume de Paon et bénéficiaire direct de la bourse ;
- Présentation du projet : synopsis détaillé (1500 à 2000 signes) et calendrier prévisionnel mentionnant l'état d'avancement du projet ;
- Lettre adressée au jury précisant le rapport de l'auteur ou du collectif au livre audio et attestant de sa capacité à consacrer le temps nécessaire à la réalisation du projet dans les temps impartis ;
- Déclaration sur l'honneur par l'auteur ou le porteur de projet représentant le collectif certifiant qu'il est le seul détenteur des droits d'auteur attachés à l'œuvre et que celle-ci ne fait l'objet d'aucun engagement d'un média, d'une production ou d'un diffuseur.
- Enregistrement audio par le candidat d'une lecture d'un extrait de l'un de ses textes publiés (8 mn max, format MP3) ou lien vers une création sonore.

Envoyer le dossier complet sous format numérique à l'adresse suivante
avant le 12 juillet 2023 : bourse-creationsonore@laplumedepaon.com

Les documents textuels sont à rassembler en un seul PDF n'excédant pas 3Mo.
Les fichiers sonores sont transmis au format MP3 ou via un lien vers une plateforme d'hébergement.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

CALENDRIER

- Lancement de l'appel à candidature au Festival du livre audio et du podcast : mai 2023
 - **Date limite d'envoi des dossiers : 12 juillet 2023 à 23h (CET)**
 - Délibérations du jury : été 2023
 - Annonce des auteurs bénéficiaires : 22 septembre aux Régionales du livre audio du Grand Est
 - Enregistrement audio par les lauréats : mars-avril 2024
 - Présentation du livre audio au Festival du livre audio et du podcast : mai 2024
-

Renseignements et candidature :

bourse-creationsonore@laplumedepaon.com
www.laplumedepaon.com

[Télécharger le règlement en cliquant sur ce lien](#)